Le huit janvier deux mil dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Rai, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 02 janvier 2019 par Monsieur Michel MAROT, le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM.MAROT DEMONCHEAUX MMES LEBRETON RENOU M. ROUAULT de COLIGNY MME DUPONT M. DESFRESNES MME JOSSET M.PETIT MME CORBIN M.FAUQUET MME SÉGOUIN MM. THOMPSON-COON LE JEAN MME COSTIL M.TOUCHEBOEUF

ÉTAIENT EXCUSÉS : Corinne HILLION qui donne pouvoir à Sylvie RENOU

ABSENTS: Tiphaine FONTAINE Simon LETELLIER

Secrétaire de séance : Yves LE JEAN

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Commission de contrôle de la liste électorale
- Contrats d'assurance Minibus-

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET 2018 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2018 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 :

- A savoir:
 - *Chapitre 20* 8 983 €
 - Chapitre 21 53 558 €
 - Chapitre 23 58 999 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

LOGEMENT COMMUNAL - VENTE-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une estimation a été demandée au notaire en cas de vente des logements communaux, délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2016.

- La valeur des logements communaux rue Trémont de Boisthorel était de 60 000 € chacun.

Le loyer actuel ne correspond pas au marché locatif du secteur, en effet, le loyer est faible.

Concernant un éventuel congé pour vente, le bail d'habitation de Monsieur CANHAC se terminant le 31 août 2019, il faudrait lui donner congé en février 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la maison sis 8 rue Trémont de Boisthorel et d'en informer le locataire car il a un droit de préemption sur l'acquisition de la maison.

Désignation de la maison d'habitation :

- Au rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, salon, 1 chambre et 1 wc
- A l'étage : trois chambres, 1 salle de bains avec wc

Eau, électricité, chauffage central au gaz de ville, tout à l'égoût.

Terrain avec garage et 1 bâtiment.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour vendre la maison sis 8 rue Trémont de Boisthorel au prix de 60 000 €, pour informer le locataire et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires afférents à ces dossiers.

Arrivée de Fabien FAUQUET

<u>CONVENTION MINIBUS</u> –

Madame Sylvie RENOU, Maire-adjoint, donne lecture de la convention des minibus entre la Commune de Rai et les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONFÉRENCE BORIS VIAN -Bibliothèque-

Madame Marie-Claire LEBRETON, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Bibliothèque de Rai participe pour la 2ème fois à la nuit de la lecture. Catherine de RIVAZ, propose un concert/conférence sur Boris Vian. Christophe GADOIS, François LEMAITRE et Catherine de RIVAZ

vont intervenir chacun dans leur domaine, cette prestation aura lieu le samedi 19 janvier pour un coût de 400 €. Cette prestation sera à verser à l'association « la Chanson qu'on fait ».

Pour accompagner cette soirée dédiée à la chanson : la Médiathèque Départementale de l'Orne prêtera à la bibliothèque de Rai une exposition photos et une mallette de documents (livres, DVD, CD audio) dédiées à la chanson française du 17 janvier au 28 février 2019. Il est demandé au public d'apporter un plat salé ou sucré par famille.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de la somme de 400 € à l'association « la Chanson qu'on fait », à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Pour information, un nouvel atelier tricot va avoir lieu à la bibliothèque le dernier vendredi de chaque mois, encadré par une bénévole, Monique CICÉ.

DEMANDES DE SUBVENTION-

Sylvie RENOU présente les demandes de subventions suivantes :

- Le CAF Risl'Adventure, l'APF France Handicap de l'Orne, l'Association Départementale des Restaurants du Cœur de l'Orne, l'Association Française des Sclérosés en Plaques, l'Association Prévention Routière, Comité de l'Orne.

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à ces demandes.

L'Association du moto club « la Fumée des Cierges » de Rai organise une fête de la bière le 16 mars 2019, comme pour les précédentes éditions. Afin de faire apparaître les armoiries de la Commune de Rai sur les sets de table elle fait une demande de partenariat pour un montant de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour verser la somme de 100 €, à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Une nouvelle association sur Rai: l'association « Rai variétés ».

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de contrôle de la liste électorale n'est pas correcte et qu'il y a lieu de la refaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, décide de constituer la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Liste AGIR POUR L'AVENIR RAILOIS

Andrew THOMPSON-COON -titulaire- Fabien FAUQUET - suppléant-

Christine CORBIN -titulaire-

Jérémy DESFRESNE -titulaire-

Liste COURIR ENSEMBLES POUR APPORTER UN NOUVEAU SOUFFLE

Colombe COSTIL-titulaire- Yvon TOUCHEBOEUF –suppléant-

Yves LE JEAN -titulaire-

CONTRATS D'ASSURANCE -MINIBUS-

Monsieur le Maire présente le contrat d'assurance des 2 minibus pour un montant annuel de 408.16 € TTC chacun.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le contrat des 2 minibus et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

TOUR DE TABLE -

- Les contrôles de comptage et de vitesse sont installés à « Corru ».

Une réunion publique aura lieu à la Maison Pour Tous pour les riverains concernant les eaux parasites. L'eau est transférée depuis le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Intercommunal D'Alimentation Eau Potable du Percher.

- Suite à la convention passée avec la SPA, les 5 chats ont été stérilisés et tatoués.

Monsieur le Maire a l'intention de refaire une convention avec la SPA pour l'année 2019, afin d'identifier les chats errants pour limiter leur propagation.

- Remerciements de l'association Bulle d'Air pour le versement de la subvention.

La séance est levée à 21h30